

Achetez votre composteur !

Depuis le 1er janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 34.2 kg par habitant par an (soit 510 tonnes représentant 106 604 € pour le seul traitement, soit environ 12 €/foyer) et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie. Le compostage participe aussi à la préservation de l'environnement. Engrais naturel, il améliore la structure des sols et en augmente la fertilité.

Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, la Communauté de communes lance une campagne de distribution de composteurs à tarif préférentiel.

Informations pratiques :

Le composteur en bois :

35€ l'unité (coût réel 77.94€ TTC, soit 42.94€ pris en charge par Brionnais Sud Bourgogne)

Contenance : 400 litres dimensions monté largeur 72 X profondeur 85 X hauteur 84 cm

Matière : bois épicéa/sapin origine France, certifié PEFC.

En bonus : un guide pratique de compostage et un bio-seau de 7 litres gratuits.

Remis non monté, avec notice et visseries.



**35 € le
composteur
en bois !**



Retrait et paiement :

se présenter à l'accueil,
Communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne
4 rue Elie Maurette à Chauffailles
du lundi au jeudi, de 13h30 à 16h30.

Environnement

Service communautaire
Brionnais Sud Bourgogne